

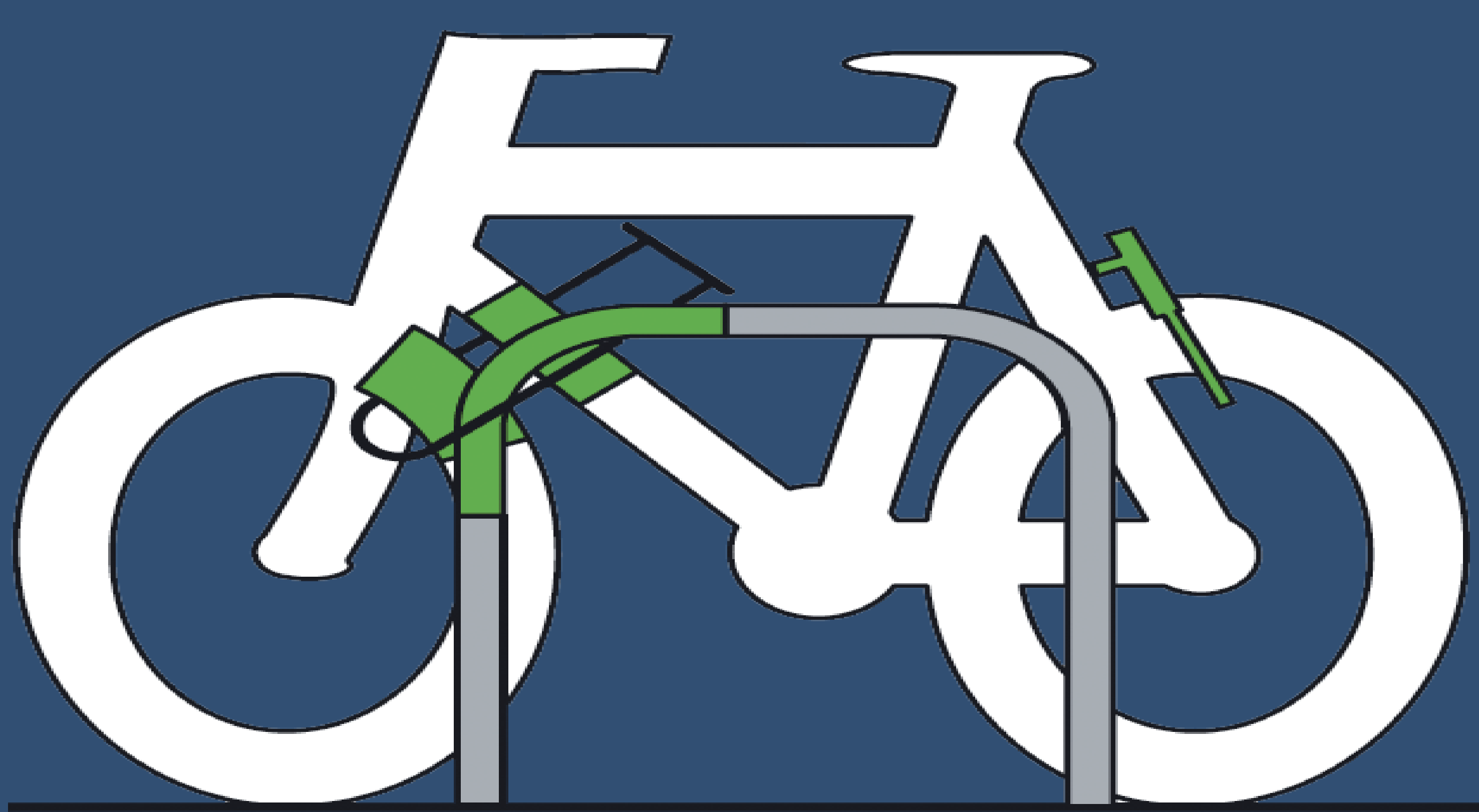


Vous tenez à votre vélo ?

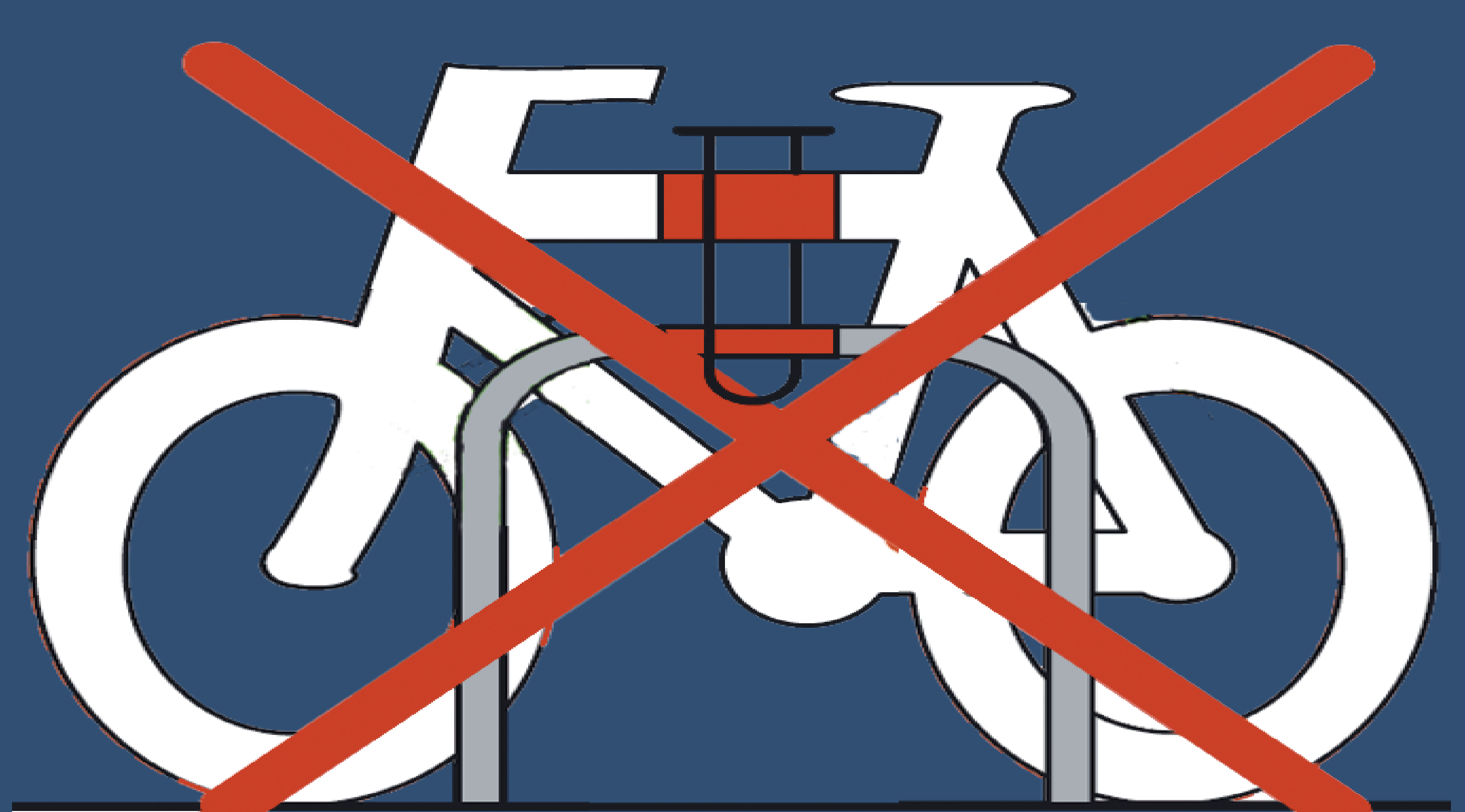
Pensez à bien l'attacher !

1. Avec un **cadenas en U** recommandé par la FUB (seuls les antivols en U d'un prix minimum de 30 € offrent une bonne résistance).
2. À un **point fixe** (arceau de stationnement pour vélo, mobilier urbain).
3. Par le **cadre et la roue avant** (la roue avant est plus facile

OUI !



NON !



Pensez au marquage BicyCode !

1. Identifiant de 10 caractères apposé sur le cadre et répertorié dans un fichier national unique, conçu pour lutter contre le vol et le recel.
2. Permet de contacter le propriétaire du vélo volé afin de le restituer.
3. Depuis 2021, les vélos d'occasions et neufs vendus par des commerçants doivent obligatoirement être marqués.



bicycode.eu : toute l'info sur le marquage



www.fub.fr/antivols : test antivol

Nos partenaires institutionnels :

